

REPUBLIQUE DU SENNE ET OYARD

"Mobilité réduite" persiste et signe 26/4/2010

Dans notre édition du 5 avril, nous évoquions la colère de Jean-Michel Royère, président de l'association « Mobilité réduite » dénonçant un accès difficile au bureau de vote. Dans le journal du 12 avril, le maire Frédéric Valletoux se défendait en expliquant notamment que « le théâtre municipal, en tant qu'ERP a obtenu les agréments nécessaires suite aux visites de sécurité obligatoires » et qu'un ascenseur a été installé. La réponse ne satisfait

pas « Mobilité réduite » qui nous a transmis une réaction dont voici de larges extraits : « **Monsieur le Maire de Fontainebleau a dénié les problèmes d'accessibilité relevés par l'association pour accéder au bureau de vote. Mobilité réduite persiste et signe : Nous avons constaté le dimanche 21 mars une rupture de la chaîne de déplacement des personnes à mobilité réduite depuis la rue Denecourt jusqu'au bureau**

des élections (.) Cette « signalétique défaillante » est une entrave manifeste au devoir citoyen des électeurs handicapés et à mobilité réduite que notre association dénonce haut et fort, n'en déplaise à monsieur Frédéric Valletoux (.) une lettre circonstanciée (avec 6 photos) a été adressée au maire le 24 mars ».

Les citoyens peuvent consulter le contenu de ce courrier (détails du constat,

photos et copie de la réclamation déposée au secrétariat du bureau des élections) à l'adresse suivante : www.accessiblepourmoi.com/dans-les-medias-1/

Dans ce même courrier, l'association Mobilité réduite, qui veut rester positive, se propose, avant toutes manifestations, de valider avec les équipes techniques concernées la chaîne de déplacement des PMR afin d'éviter ce genre de « bévue inadmissible ».